

FICHE DE POSTE

COORDONNATEUR DE FORMATION (MAGISTRAT)

Profil pénal /Juge correctionnel

Intitulé du poste :	Coordonnateur de formation (1 poste susceptible de devenir vacant)
Organisme de rattachement :	Ministère de la justice - Direction des services judiciaires - Ecole nationale de la Magistrature
Employeur :	Ecole nationale de la magistrature
Localisation :	10 Rue des Frères Bonie, 33080 Bordeaux (+ second site à Bordeaux dès mai 2024, 160 boulevard Godard, 33300 Bordeaux)
Poste profilé :	Profil pénal : juge correctionnel

PRESENTATION DE L'ENM :

L'Ecole nationale de la magistrature, établissement public administratif doté d'un budget autonome de l'ordre de 50 millions d'euros pour l'exercice 2025, se répartit sur trois sites distincts, deux situés à Bordeaux, siège de l'Ecole et de la direction des recrutements, de la formation initiale et de la recherche, l'autre localisé à Paris où se trouve la direction de la formation continue, des relations internationales et des formations professionnelles spécialisées. L'ENM, qui compte aujourd'hui 281 emplois équivalents temps plein, est dirigée par une directrice qui met notamment en œuvre la mission pédagogique de l'Ecole et les délibérations de son conseil d'administration.

L'approche pédagogique mise en œuvre par l'ENM repose sur l'existence de huit pôles de formation, communs à la formation initiale et à la formation continue, et dans lesquels l'apprentissage des techniques des différents métiers (substitut, juge d'instruction, juge des enfants, juge des contentieux de la protection, juge aux affaires familiales...), coexiste avec une logique d'acquisition transversale des compétences (éthique et déontologie, culture institutionnelle, entretien judiciaire et communication, prise de décision...).

Soucieuse de bénéficier de regards croisés sur ses contenus pédagogiques, l'ENM profite du concours de plusieurs personnalités reconnues ayant la qualité de doyens des enseignements. Chacun d'eux est rattaché à l'un des huit pôles de formation :

Humanités judiciaires : **Martine de BOISDEFFRE**, conseillère d'Etat, présidente de la section du rapport et des études

Processus de décision et de formalisation de la justice civile : **Natalie FRICERO**, professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'université de Nice-Côte d'Azur

Processus de décision et de formalisation de la justice pénale : **Laure BECCUAU**, procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Paris

Communication judiciaire : **Nicolas JACQUET**, procureur général près la Cour d'appel de Toulouse

Administration de la justice : **Stéphane HARDOUIN**, magistrat, chef de l'Inspection générale de la police nationale

Dimension internationale de la justice : **Nicolas GUILLOU**, juge à la Cour pénale internationale

Environnement judiciaire : **François de SINGLY**, sociologue, professeur émérite de sociologie à l'université de Paris

Pôle économique, social et environnemental : **Stéphanie FOUGOU**, ancienne présidente de l'Association Française des Juristes d'Entreprise.



DESCRIPTION DU POSTE :

Le poste à pourvoir est celui de **coordonnateur de formation** au sein du **pôle de formation « Processus de décision et de formalisation de la justice pénale »** qui est composé à Bordeaux de 14 magistrats détachés et d'une trentaine de magistrats enseignants associés. Des assistants de justice et un secrétariat complètent l'équipe pédagogique.

Ce pôle est placé sous la haute autorité de la doyenne des enseignements et pour la formation initiale sous la direction de la sous-directrice des études. Il est composé de magistrats coordonnateurs de

formation, dont l'un d'eux anime le pôle, et de magistrats enseignants associés qui interviennent régulièrement à l'école tout en conservant leur activité principale.

Ce pôle met en œuvre :

- la partie « Etudes » du programme pédagogique des auditeurs de justice et des autres publics en formation initiale suivant une approche largement transfonctionnelle d'apprentissage des techniques des fonctions pénales ; En ce sens, il prépare les auditeurs au stage dans les fonctions pénales et notamment celle des fonctions du parquet.
- la partie théorique de la préparation des auditeurs à leurs premières fonctions pénales (substitut, substitut placé, en ce qui concerne les fonctions du parquet).

Le coordonnateur de formation développe principalement son activité au sein de ce pôle. A ce titre, il :

- participe à la définition des objectifs pédagogiques et à leur mise en œuvre ;
- participe à la conception et à l'animation des actions pédagogiques (directions d'études, simulations, ateliers, débats, correction des travaux écrits) ;
- participe à l'accueil des intervenants ;
- participe à l'élaboration des outils de formation (conception des fiches pédagogiques support des séquences, rédaction et actualisation de fascicules, choix des dossiers, conception des travaux écrits, élaboration de grilles de correction, élaboration de supports audio-visuels ou numériques...) ; notamment au travers d'outils e-formation ;
- coordonne avec les autres coordonnateurs de formation l'activité des magistrats enseignants associés ;
- coordonne des actions de formation faisant intervenir des intervenants occasionnels ;
- accompagne les auditeurs de justice dans des activités collectives ;
- participe au suivi pédagogique individualisé des auditeurs ;
- élabore les sujets des épreuves de fin d'études au sein du pôle pénal et participe à la correction de ces épreuves.

En complément de cette activité principale, il peut être amené, en fonction de ses compétences, à :

- participer aux enseignements d'un autre pôle de formation (humanités judiciaires, environnement judiciaire, administration de la justice...) ;
- participer à des missions d'expertise ou de formation de formateurs à l'étranger (à ce titre une bonne pratique de l'anglais ou d'une autre langue étrangère serait appréciable) ;
- représenter l'Ecole dans des groupes de travail ou des conférences nationales ou internationales ;
- effectuer toutes autres tâches confiées par la directrice.

LOCALISATION :

Il s'agit d'un poste basé Bordeaux. La disponibilité requise rend nécessaire une résidence à Bordeaux ou dans sa proche région. L'augmentation significative des recrutements de futurs magistrats conduit à l'édification d'un second site dédié aux missions de l'ENM sur Bordeaux, situé au 154 Boulevard Godard (Bus Calixte Camelle) à moins de 30 minutes du siège de l'école situé 10 rue des frères Bonie (Tram Hôtel de Ville ou Palais de Justice. Comme l'ensemble des personnels bordelais de l'ENM, cette démarche implique une présence régulière sur ces sites. Des déplacements occasionnels à Paris sont également à prévoir.

COMPETENCES REQUISES :

Ce poste nécessite :

- des bases juridiques solides en matière pénale ;
- une expérience professionnelle riche dont une expérience récente dans **un tribunal judiciaire, dans les fonctions de juge correctionnel (président des audiences à juge unique, en formation collégiale et des comparutions immédiates) ;**
- une vision transversale des fonctions pénales ;
- une capacité au travail en groupe au sein d'une équipe pédagogique structurée ;
- des qualités rédactionnelles ;
- un sens aigu de l'organisation et de la relation ;
- un goût pour l'enseignement et la pédagogie (une expérience à ce titre serait appréciable).
- une maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation de documents) et des divers applicatifs métiers de la chaîne pénale ;
- des connaissances ou une expérience dans le domaine de l'e-formation seraient appréciées ;
- la maîtrise d'une langue étrangère sera un atout supplémentaire.

Le coordonnateur de formation bénéficiera à l'Ecole d'une formation à la pédagogie ainsi que d'une formation à l'utilisation des outils numériques d'enseignement qui ont vocation à être généralisés à l'Ecole.

STATUT :

Détaché pour trois ans renouvelables une fois, au sein d'un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la Justice, le coordonnateur de formation est placé sous l'autorité générale de la directrice de l'Ecole, de ses adjoints et du chef de cabinet et sous la supervision directe du sous-directeur des études.

Le poste de coordonnateur de formation à pourvoir peut indifféremment être offert à un magistrat du premier grade ou du second grade justifiant d'au moins cinq ans de services effectifs en position d'activité.

Les magistrats et les fonctionnaires détachés dans un emploi de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'Ecole nationale de la magistrature sont nommés à l'échelon comportant un indice égal, ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. Dans la limite de l'ancienneté exigée pour une promotion à l'échelon supérieur, ils conservent l'ancienneté d'échelon acquise dans leur précédent grade.

Sous réserve qu'ils lui soient plus favorables, il est tenu compte, dans l'emploi de détachement du magistrat ou fonctionnaire, du grade et de l'échelon qu'il a atteint ou auxquels il peut prétendre dans son corps ou cadre d'emplois d'origine, à la suite :

1° De sa réussite à un concours ou à un examen professionnel ;

2° De son inscription sur un tableau d'avancement au titre de la promotion au choix.

MODALITES DE RECRUTEMENT :

Les candidatures doivent être adressées directement à Monsieur **Guillaume PUYGRENIER, chef de cabinet de la directrice**, par courrier électronique (cabinet.enm@justice.fr).

Les candidatures doivent également être adressées, par la voie hiérarchique, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, simultanément à :

Madame la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature
10 rue des Frères Bonie
33 080 Bordeaux Cedex

Et à :
Monsieur le directeur des services judiciaires

Poste susceptible de devenir vacant : prise de poste envisagée le 1^{er} septembre 2025

La nomination est prononcée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, après avis de la directrice de l'Ecole. Les candidatures aux fonctions de coordonnateur de formation ou de coordonnateur régional de formation à l'ENM font l'objet d'un examen préalable par la directrice qui peut écarter toute candidature qui ne répond pas aux conditions définies par l'article 10 du décret n°99-1073 du 21 décembre 1999 ainsi, le cas échéant, que les candidatures qui, de manière manifeste, ne correspondent pas au profil recherché pour l'emploi à pourvoir au regard notamment des qualifications, des compétences attendues et de l'expérience professionnelle acquise. Les candidats dont la candidature n'a pas été écartée sont entendus par une commission de recrutement prévue par l'article 12 du décret n° 99-1073 du 21 décembre 1999 modifié par le décret n°2023-413 du 30 mai 2023, laquelle transmet à la directrice de l'Ecole un avis motivé sur le mérite de chaque candidature.

Pour tous renseignements, personnes à contacter :

Samuel LAINE

Directeur adjoint en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche

05.56.00.10.02

samuel.laine@justice.fr

Guillaume PUYGRENIER

Chef de cabinet de la directrice de l'ENM

05 56 00 11 20

guillaume.puygrenier@justice.fr

Vincent BLERIOT

05 56 00 11 04

Vincent.bleriot@justice.fr